

**UN DISPOSITIF
D'ACCOMPAGNEMENT
DANS LES ÉCOLES
PRIMAIRES :
PLACE ET RÔLE
DU PSYCHO-
LOGUE DANS
LES CELLULES
D'ÉCOUTE**

A plan of educational support in primary school: place and role of the psychologist in listening and support units

par Jean-Luc DANIEL*
et Alain NOBLE**

* Psychologue Clinicien-
Psychothérapeute.
Diplômé en Victimologie
et Criminologie – Paris
V. Expert près de la Cour
d'Appel de Rouen
** Psychologue Clinicien

RÉSUMÉ

Les communautés scolaires (on entend par communauté scolaire, l'ensemble des personnels qui occupent une fonction dans l'école concernée, mais on élargit aussi aux parents et pour les écoles rurales, les élus) des écoles primaires sont régulièrement ébranlées par des événements traumatogènes. Dans le département de la Seine-Maritime, des psychologues de l'Éducation nationale proposent un cadre innovant, sous le terme de *cellule d'écoute psychologique*, qui permet d'apporter une aide à ces communautés scolaires. Les inspecteurs de circonscription font appel régulièrement à ce dispositif. Cet article en est une présentation.

Dans un premier temps, notre propos vise à déployer la théorie sur laquelle nous nous appuyons dans nos interventions issues d'une pratique de plusieurs années et dans un deuxième temps l'exemple d'une cellule d'écoute caractéristique d'une situation qui a profondément marqué l'ensemble des corps de métier au sein de la communauté scolaire et les élus d'une bourgade de Seine-Maritime.

Mots-clés : Cellule d'écoute psychologique, école primaire, traumatisme, catastrophe.

ABSTRACT

School communities in primary schools – including staff members, parents, and, in rural schools, elected representatives – are regularly shaken by traumatic events. In the department of Seine-Maritime, psychologists of the National Education propose an innovative framework, known as *listening and psychological support unit*, which aims at helping these school communities. It is regularly used by District Education Inspectors. This article is its presentation.

First, our purpose is to deploy the theory we rely on in our interventions, which is based on a practice of several years, and secondly we will deal with the example of the work of such a unit that deeply marked the various school community members and elected representatives of a village of Seine-Maritime.

Keywords: Listening and Psychological support unit, primary school, trauma, disaster.

Depuis une dizaine d'années, suite à différentes interventions plus ou moins satisfaisantes pour des événements traumatogènes venant effracter la collectivité scolaire⁹, des psychologues Éducation nationale de la Seine-Maritime se sont regroupés et ont proposé aux inspecteurs (IEN) de leur secteur un dispositif d'intervention pour ce type de situation. Au fil de l'expérience, celui-ci s'est avéré adapté, voire efficace. Actuellement, la plupart des IEN le connaissent et sollicitent l'intervention de cette cellule d'écoute psychologique. Ouvrons une parenthèse pour tracer sommairement l'historique. Début des années 2001, le Rectorat s'était doté d'un dispositif départemental qui comprenait trois niveaux :

– 1^{er} niveau : l'établissement (lycée, collège, école) évalue la situation, et voit s'il peut y répondre seul avec les personnels de son établissement (médecin scolaire, infirmière scolaire, assistante sociale, COPsy et psychologue scolaire pour le 1^{er} degré). Le premier niveau est celui de l'intervention du psychologue scolaire. Celui-ci est compétent pour intervenir sur son secteur, voire au niveau de la circonscription. Ainsi, en cas d'événements susceptibles d'entraîner des effets traumatiques collectifs, le directeur de l'école peut faire appel au psychologue de son secteur, qui lui-même peut demander l'aide de ses collègues au niveau de la circonscription, avec accord de l'IEN. La possibilité de faire appel à des collègues hors circonscription semble susciter beaucoup plus de réticences.

– 2^e niveau : si l'établissement se sent dépassé et si nécessité d'intervention de personnes-ressources : l'établissement fait une demande auprès de l'IA.

– 3^e niveau : l'IA demande l'intervention de la cellule rectorale.

En parallèle, quatre pôles géographiques ont été définis dans le département. Des personnes-ressources ont été désignées dont des psychologues Éducation nationale pour répondre aux demandes. Ces personnes ont reçu une formation de quatre jours dirigés par Michel Hanus. Rappelons qu'il était un psychiatre, psychologue et psychanalyste français. Il dirigeait la Société de thanatologie et fondateur de la Fédération européenne *Vivre son deuil*.

⁹ Souvent dans les secteurs ruraux, l'impact de l'événement se répercute sur toute la commune.

DÉFINITION

La cellule d'écoute psychologique se distingue de la CUMP, (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) qui a pour objectif d'intervenir, sur directive préfectorale, dès lors qu'un événement, à valeur de catastrophe, se produit dans le département ou la région, et nécessite la mise en place d'un plan d'urgence (blanc ou rouge). Dans ce cadre, l'intervention, qui relève du ministère de la santé, est pluridisciplinaire (médecins, infirmières, psychologues...), alors que la cellule d'écoute de la direction académique de Seine-Maritime, se définit ainsi :

1. Elle est composée uniquement de psychologues Éducation nationale. Il est nécessaire pour chacun de se positionner quant au désir de s'inscrire dans le groupe des psychologues volontaires. Mais ce n'est pas suffisant car la confrontation à ces événements peut s'avérer éprouvante, voire déstabilisante. Cela demande de la part des psychologues, au-delà de leurs connaissances et compétences spécifiques, un travail réflexif qui permet de percevoir les mouvements psychiques lors de l'intervention et d'effectuer une analyse transféro – contre-transférentielle de ces mouvements. En effet, l'intensité de certains de ces drames est telle que le risque pour le psychologue, outre sa contamination, est de survictimiser les individus pris en charge par le non-respect des mécanismes de défense, ou par des paroles ou des injonctions non adaptées aux circonstances.

2. Intervenir dans les lieux scolaires d'une part lorsque l'impact traumatique d'un événement a affecté un ou plusieurs membres de la communauté scolaire, adulte ou enfant, et d'autre part rester à l'écoute, par l'intermédiaire du psychologue du secteur, lorsque la cellule a été dissoute.

3. Le travail d'écoute est une composante des missions des psychologues de l'Éducation nationale. Dans le contexte de la cellule d'écoute, la parole permet un travail d'élaboration au plan psychique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

– Limiter les effets traumatiques de l'événement par une invitation individuelle et collective à la symbolisation par la parole, le dessin ;

– permettre à la communauté scolaire d'intégrer l'événement et de produire des réponses culturelles pouvant servir de repères aux enfants et aux familles ;

– DÉTECTER les enfants les plus choqués par l'événement ainsi que ceux dont les problèmes psychologiques latents se sont manifestés à cette occasion et faire des propositions de consultations extérieures ;

– AIDER le psychologue du secteur à reprendre progressivement l'écoute dans le cadre habituel.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Le préalable de l'intervention est la sollicitation faite à la cellule d'écoute psychologique par le psychologue du secteur ou l'équipe enseignante, sous l'autorité de l'I.E.N

Le psychologue du secteur concerné assure la coordination sous l'autorité de son I.E.N. Dans un premier temps, il évalue la situation sur place et l'opportunité de la constitution d'une cellule d'écoute psychologique. De même, il juge de sa participation ou non aux travaux de la cellule. Les psychologues la constituant doivent intervenir très rapidement, si possible dans la demi-journée qui suit la connaissance des faits.

Dans la mesure du possible, tous les membres du groupe participent à toutes les actions mises en œuvre d'un bout à l'autre de l'intervention afin que celle-ci soit la plus ample possible dès le début.

Deux psychologues au moins, sont nécessaires pour intervenir sur le point d'impact qui est le plus souvent la classe. Ailleurs, les interventions peuvent se faire de manière individuelle.

Les psychologues évaluent au fur et à mesure de leur intervention si la présence de tous est nécessaire ou si le groupe peut être restreint ou augmenté.

Des enseignants remplaçants se révèlent d'une grande utilité pour soulager les enseignants les plus choqués et le directeur afin qu'il puisse aider la cellule d'écoute à se repérer, à prendre connaissance de la situation, et qu'il puisse contacter les familles pour obtenir les autorisations d'entretiens individuels.

Les médias sont constamment tenus à l'écart et aucune personne ne s'autorise à s'exprimer par ce canal. Par contre, la surveillance des médias (radio, articles de journaux...) est nécessaire pour prendre connaissance de ce qui se dit à propos de l'événement.

CHRONOLOGIE DES ACTIONS DE LA CELLULE

1. Le psychologue du secteur a connaissance de l'événement et la direction de l'école a formulé une demande.

2. Le psychologue évalue l'intensité du drame survenu et demande, si nécessaire, à des collègues psychologues d'autres circonscriptions leur aide.

3. Le psychologue se met immédiatement en relation avec l'IEN pour faciliter la venue dans l'école de remplaçants et de psychologues d'autres circonscriptions (le nombre sera en fonction de la nature de l'événement et de la dimension de l'école).

4. Réunion des psychologues : il est apparu nécessaire que les psychologues puissent se réunir avant de commencer quoi que ce soit. Cette réunion a pour objectif de structurer le groupe, de mettre en commun les éléments connus de l'événement, de s'inscrire dans l'ambiance (accordage affectif) et de rendre visible le groupe aux autres acteurs.

5. Avant l'arrivée des élèves, une réunion est organisée avec les adultes de la communauté scolaire dans son intégralité pour écouter la demande des enseignants. Dans ce premier temps, le but est, par le biais de l'écoute de chaque membre de la communauté scolaire, de commencer le travail d'historicisation de l'événement et de structurer le travail de la cellule.

6. À la fin de chaque demi-journée, la réunion générale entre psychologues et enseignants s'impose pour évaluer les besoins, établir le bilan de la demi-journée et ajuster l'organisation de la suivante.

7. Si besoin, une lettre d'information succincte est adressée aux parents pour leur faire part de l'événement, de l'émotion de l'école et les inviter, s'ils le souhaitent, à rencontrer les psychologues.

8. Les jours passant, les adultes de la communauté scolaire en accord avec les psychologues jugent la possibilité de reprendre le cours normal du service.

9. Temps post-événementiel : la cellule dissoute peut reprendre ses activités à la demande du psychologue du secteur qui en estime la nécessité, soit sous la forme d'une ré-intervention sur les lieux, soit d'un temps d'écoute du psychologue du secteur ou d'un membre de la communauté scolaire.

NATURE DES SITUATIONS CONCERNÉES

Dans l'état actuel de la sensibilité sociale aux événements dramatiques et de l'intérêt pour les réponses proposées par les psychologues, les interventions de la cellule d'écoute doivent se limiter aux situations ayant des effets traumatiques collectifs au sein des communautés scolaires.

Cette définition circonscrit un ensemble de situations dramatiques qui déstabilisent les représentations culturelles sur lesquelles l'éducation est fondée.

Le plus souvent, ce sont des situations entraînant une mort brutale et imprévisible par accident, suicide, assassinat d'un ou de plusieurs membres de l'équipe éducative, d'enfants ou d'adultes.

- accident de la circulation ayant des conséquences tragiques ;
- catastrophes naturelles particulièrement traumatiques, incendies, inondations...
- situation dramatique dans laquelle serait impliqué un élève, même de manière indirecte, acte de violence, crime ;
- mort d'un enseignant.

Pour les situations dramatiques relevant de la sphère familiale et ayant des conséquences indirectes sur la communauté éducative, une réunion menée par le psychologue du secteur avec les enseignants de l'école est souvent suffisante.

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PÉRENNISER CE CADRE

La formation des psychologues volontaires s'inscrit dans une double perspective :

- une perspective fondamentale, concernant le concept même de cellule d'écoute, dans ses dimensions théoriques, pratiques et cliniques ;
- une perspective institutionnelle vers la création de plusieurs cellules d'écoute sur le département.

Elle peut revêtir deux formes :

- des stages de formation continue ;
- des rencontres de régulation du travail.

QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES

La plupart des IEN montrent leur confiance aux psychologues en faisant appel à ce dispositif qui a fait ses preuves. Depuis quelques temps, l'expérience a montré que l'Inspection Académique de la Seine-Maritime a, elle-même, sollicité ce dispositif. La réactivité et la souplesse du cadre et la bonne connaissance du terrain (enfants, famille, enseignants) sont la garantie d'actions adaptées dans le milieu des écoles primaires en fonction de la nature de l'événement dramatique. Les psychologues travaillent dans un esprit d'apaisement en évitant de *pathologiser* les comportements et en s'appuyant sur la demande de la communauté concernée.

Nous tenons à préciser que les « cellules d'urgence (de crise) » ne correspondent pas à notre manière de procéder. Les psychologues favorisent

l'écoute qui ne consiste pas à « faire parler les personnes à tout prix ». Les méthodes de débriefing, qui font leur preuve dans le cadre de situations de crise ou de plans rouges (graves accidents collectifs, attaques terroristes), ne sont pas adaptées avec un travail d'élaboration dans les écoles maternelles et élémentaires. La réunion initiale des psychologues (point 4 de la chronologie) au décours des cellules, qui soit dit en passant ne se ressemblent jamais, a pris de plus en plus d'importance quant à sa mise en œuvre. Dans ce groupe, il est nécessaire qu'un des psychologues soit le référent du groupe. Pour sa bonne connaissance du terrain. Un observateur est nommé. Il s'avère que ce rôle est plus à même d'être tenu par le psychologue du secteur. En effet, celui-ci a déjà une histoire avec les autres membres de la communauté éducative qui dans certaines circonstances peut l'amener à ne pas être présent dans le groupe. Les autres psychologues, lors des réunions avec la communauté scolaire, sont là comme soutien.

L'objectif de la première réunion avec la communauté scolaire est de donner la possibilité à celle-ci d'historiciser l'événement par le déploiement de la parole de chacun, étayée par ce groupe de psychologues et plus particulièrement par le référent. La parole est alors l'invitation à se saisir de l'événement en tant que sujet et non plus en tant qu'objet subissant l'effraction. Cette transformation de passif en actif est un travail de dialectisation où, en dernière analyse, le sentiment de culpabilité est en arrière-plan. Cela engendre deux difficultés à repérer :

- d'une part, la possibilité de se laisser affecter, la capacité à la dépressivité, est en jeu. Certains individus très fragiles ne peuvent s'y résoudre. Pour se protéger, ils invoquent de multiples prétextes afin de se soustraire à cette réunion. L'expérience a souvent montré que certains enseignants profondément choqués n'étaient pas en mesure de commencer la classe avec leurs élèves. Dans ce cas un psychologue peut se proposer de l'accompagner et de le soutenir soit en l'accompagnant le temps qu'il faut dans la classe ou en dehors de la classe dans un lieu calme et à l'écart, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de reprendre son service ;

- d'autre part, la multiplication des interventions verbales des psychologues représentent souvent une entrave à ce processus en empêchant le déploiement d'une parole qui, inévitablement à un moment donné, se confrontera au ressenti d'une culpabilité avivée par l'événement catastrophique. Ce sentiment de culpabilité est inhérent au traumatisme et doit être reconnu comme un système défensif contre l'effondrement et ainsi il ne doit surtout pas être dénié.

Pour les psychologues de la cellule d'écoute psychologique, l'analyse de la situation en cours et en fin d'intervention est essentielle, et pour cela demanderait l'appel à un superviseur tout au moins dans certaines situations particulièrement éprouvantes comme cela l'a été dans celle que nous présenterons ensuite. D'une part, cette analyse permet d'établir un compte-rendu qui peut être adressé à l'IEN de la circonscription et d'autre part, elle est un espace où les mouvements inter et intra psychiques s'interrogent. Ce dernier point pourrait nous servir de conclusion. En effet, au décours de la cellule d'écoute, les mouvements psychiques exacerbés par l'événement s'observent à travers une fantasmatisation accrue et parfois des agir qui concernent chaque individu pris dans la trame de l'intersubjectivité (psychologues inclus). Le dévoilement de ces mouvements, est un des axes de travail des psychologues, si ce n'est le travail de fond. Cette partie souterraine, signature des mouvements pré-conscients et inconscients est une source importante de fatigue psychique pour les psychologues confrontés à ces situations.

Le vécu de ces événements très chargé émotionnellement fédère la communauté. Le travail de symbolisation soutenu par la cellule d'écoute enrichit la communauté scolaire. L'événement traumatique fera désormais partie de l'histoire de l'école, et dans ce sens, il convient de souligner cette notion plutôt que d'asséner une formulation trop souvent évoquée, à savoir *vouloir tourner la page* afin d'aller de l'avant.

Cet enrichissement invite à une meilleure compréhension de chacun qui se traduit par davantage de tolérance. En termes de prévention, par la symbolisation, les enseignants, seront plus à même d'affronter d'autres expériences déstabilisantes. Il est à noter que les connaissances sur le développement de l'enfant sont meilleures. Par la suite, le bouleversement induit par l'événement traumatogène peut être mis à profit pour améliorer la communication interne dans cette communauté, notamment les relations entre les enseignants, les enseignants-parents et les enseignants avec l'inspection départementale.

UNE SITUATION DE TERRAIN

La cellule d'écoute présentée a été déclenchée suite au suicide à son domicile d'une directrice d'école maternelle. Celui-ci est intervenu dans des circonstances particulières. En effet, des parents d'élèves avaient écrit à l'inspecteur de la circonscription et à la municipalité pour faire état du mal être de leurs enfants, questionnant la relation établie avec leur enseignante qui était la directrice de l'école, et l'impossibilité d'établir quant à eux un dialogue constructif avec celle-ci. L'un de ces courriers

était suffisamment inquiétant pour que l'inspecteur prenne alors la décision de protéger les enfants d'éventuelles maltraitances. Elle était arrivée depuis la rentrée de septembre après avoir connu des difficultés dans ses postes précédents; information que nous avons apprise plus tard. L'inspecteur a négocié avec fermeté avec la directrice pour qu'elle arrête sa fonction d'enseignante pendant une dizaine de jours, le temps, d'une part, de lui permettre de réfléchir à cette dégradation de sa relation avec les parents d'élèves, de repenser son travail auprès d'eux et de trouver les moyens d'améliorer cette situation et, d'autre part, pour l'inspecteur de rencontrer les représentants des parents d'élèves. À la suite de cette pause, l'inspecteur s'est rendu le matin dans cette école pour l'y accueillir alors qu'elle devait reprendre son activité. Mis au courant du drame, il prévient alors la psychologue du secteur de la situation. Afin de mettre en place un dispositif de cellule d'écoute psychologique, cette dernière sollicite quatre collègues psychologues de l'Éducation nationale qui acceptèrent de se rendre disponibles très rapidement.

LE TRAVAIL AUPRÈS DES ADULTES

Lorsque nous sommes arrivés à l'école, en début de matinée, les enseignantes, les ATSEM, le maire de la commune et deux de ses conseillers étaient rassemblés en présence de l'inspecteur et des conseillers pédagogiques de la circonscription. Une première réunion a été immédiatement engagée avec l'ensemble des personnes présentes. L'expression d'un malaise profond ressenti par le personnel de l'école au regard de ce qui avait été vécu dans l'établissement scolaire depuis le début de cette année s'est donné à entendre. Le positionnement de la directrice de l'école envers ses collègues avait induit des dissensions et mis en difficulté les personnes travaillant dans l'équipe, se sentant contraintes de taire les dysfonctionnements, provoquant ainsi des clivages fonctionnels délétères. L'ATSEM de la classe se sentait coupable non seulement d'avoir été le témoin passif des brimades à l'encontre de certains enfants et aussi de n'avoir rien vu de la détresse de l'enseignante. Elle s'adressait des reproches quant à sa lâcheté, selon ses termes, et aussi à son manque d'empathie envers sa collègue qu'elle ressentait en souffrance. Mais comment peut-on éprouver de la compassion pour les enfants brimés et dans le même temps de la compassion pour celle qui exerce les brimades? Ne serait-ce pas là un facteur d'inhibition?

Dans cette ambiance d'impasse relationnelle, n'ayant plus les moyens de communiquer avec la directrice, les parents d'élèves ont misé tous leurs espoirs sur les autorités académiques par une pétition. Or la signature

de celle-ci par la plupart des parents, a engendré, en raison du geste fatal, un inévitable sentiment de culpabilité, associé à cette ambiguïté déjà évoquée. Tous partageaient fantasmatiquement cette culpabilité d'une part d'être initiateur de cet acte irréparable et d'autre part de ne pas avoir su entendre et protéger cette personne. Ainsi, sur un autre registre, nous pourrions dire que toutes les charges fantasmatiques haineuses à l'endroit de l'enseignante étaient validées par la réalité de l'événement découvrant ainsi une culpabilité dépressive sans possibilité de réparation en raison de la fatalité de l'acte. Cette culpabilité se retrouvait clairement chez les parents d'élèves qui avaient participé aux démarches et signé la pétition. Lors de nos multiples entretiens avec eux, ils exprimèrent beaucoup de regrets quant à la difficulté de l'institution scolaire à prendre en compte la souffrance psychique des enseignants. Ne serait-ce pas là une façon voilée de reprocher à la Mère « institution », de ne pas protéger ses enfants, les enseignants ? Ainsi, ils projetaient leur culpabilité sur l'institution scolaire, mauvaise Mère. Mais dans la réalité, quelle était sa part de responsabilité ?

En fin de réunion, il a été demandé au maire et aux conseillers de laisser travailler le personnel de l'école à la rédaction d'un courrier à destination des familles. Engagement a été pris de les tenir informés de la suite de notre travail après que cette réunion les ait apaisés.

Suite à sa demande, nous avons proposé à l'inspecteur de l'Éducation Nationale qu'un des psychologues le reçoive en entretien individuel. Dans cette perspective, l'inspecteur qui pouvait éventuellement se sentir en partie responsable de ce passage à l'acte suicidaire était en proie à une grande tristesse de ce qui était survenu. Le travail d'écoute devait mettre en lumière que sa décision de contraindre l'enseignante à s'arrêter n'était pas une sanction mais bien une mesure de protection face à une situation qui devenait incontrôlable. Plus largement, pouvoir exprimer le ressenti d'un sentiment de culpabilité ne renvoyait pas à l'idée d'avoir pris une mauvaise décision mais que cet éprouvé culpabilisant était constitutif de la symptomatologie post-traumatique. De même, nous avons également proposé aux élus qui le souhaitaient la même démarche ainsi qu'aux ATSEM.

LE TRAVAIL AUPRÈS DES ENFANTS

Il fut décidé que le courrier serait également distribué sous enveloppe aux élèves de l'école élémentaire. Il paraissait souhaitable que les parents puissent annoncer eux-mêmes le décès de la directrice de l'école maternelle à leurs enfants. Le personnel de l'école pouvait ainsi *se dégager* des

questions susceptibles d'intervenir à la sortie des classes, en renvoyant les familles au courrier transmis aux enfants. Un mot a été rédigé pour les parents des enfants de maternelle. Il nous a semblé opportun de transmettre un message afin qu'ils puissent expliquer à leur(s) enfant(s) ce qui était arrivé à la directrice, plutôt que les psychologues.

Au décours de la cellule, des personnes de l'école nous ont fait observer que les enfants jouaient beaucoup plus librement depuis l'absence de la directrice qui, semble-t-il, atteignait, par ses interventions, les enfants jusque dans leurs jeux. Ainsi se faisait jour une sorte de paradoxe, l'absence de la directrice induisait plutôt une sorte de soulagement chez les enfants qu'un ressenti douloureux de sa non-présence.

CONCLUSION

Cette cellule d'écoute était bien particulière, caractérisée par l'impasse relationnelle où les parents, face aux agissements de la directrice de l'école et l'impossibilité de communication avec elle, se sont sentis obligés de faire appel aux autorités académiques. Quelle a été la réponse ? L'inspecteur, pris dans ses affects, a voulu traiter dans un premier temps avec celle-ci sans pour autant prendre de décision en se référant à sa hiérarchie, qui au courant depuis plusieurs années de la problématique de cette directrice, n'avait jamais pris de mesure. Cela n'a pu que renvoyer le problème à plus tard faisant que les parents et l'enseignante se retrouvaient dans une position encore plus délicate. Face au geste de cette enseignante, qui concerne l'ensemble de la communauté éducative, l'essentiel du travail de cette cellule d'écoute fut de recevoir les adultes afin de restaurer la cohérence de la communauté scolaire dont le fonctionnement a été gravement perturbé par les tensions entre la directrice, les parents d'élèves, les élus locaux. À ces tensions s'ajoutaient, les dissensions internes de l'école entre les professionnels qui prenaient parti pour un camp ou pour l'autre dans une ambiance plombée par le silence. Comment remettre les personnes en lien ? Comment les aider à inscrire ce tragique événement dans l'histoire de l'école, de la commune ? La prise en compte du sentiment de culpabilité résultant du traumatisme créé par cette situation a été un axe central de la réflexion de cette cellule d'écoute psychologique qui s'est assigné comme dernière tâche à accomplir de recevoir la nouvelle enseignante qui prenait la suite de la directrice afin de l'aider à s'insérer dans le groupe.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE COLLECTIF. (2007). La mort, le deuil, le suicide à l'école. *Études sur la mort-Thanatologie, 2007,1*. Édition L'Esprit du temps.

Lien : <<https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2007-1.htm>>

BACQUÉ, M. & HANUS, M. (2016). *Le deuil*. Paris. Presses Universitaires de France.